# BAREME DES HONORAIRES TTC

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%.

Selon les dispositions du mandat, les honoraires de l'agence sont soit à la charge du vendeur ou de l'acquéreur.

Les prix des biens à vendre affichés en vitrine tiennent compte de cette rémunération.

## TRANSACTIONS IMMOBILIERES :

Immeuble à usage d'habitation, locaux commerciaux, professionnels, investissement locatif, terrain à bâtir.

**De 1 000 à 35 000 EUROS : Forfait 3 500 euros**

**De 40 000 à 50 000 EUROS : 10%**

**De 50 000 à 90 000 EUROS : 9%**

**De 90 000 à 130 000 EUROS : 8%**

**De 140 000 à 300 000 EUROS : 7%**

**De 300 000 à 600 000 EUROS : 6%**

**De 600 000 à 1 000 000 EUROS : 5%**

**Au-delà de 1 000 000 EUROS : 4%**

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

## ESTIMATIONS DE BIENS IMMOBILIERS :

Gratuite si un mandat de vente est donné à l'agence.

Forfait de 150 euros TTC si délivrance d'une attestation sans mandat de vente.

Expertise Immobilière 250 euros TTC sans mandat de vente.

## HONORAIRES DE LOCATION :

10% des loyers annuel hors charges (1/2 à charge du propriétaire et ½ à charge locataire).

Frais état-des lieux 150 euros TTC (1/2 à charge du propriétaire et ½ à charge locataire).